

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex**
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL****Séance ordinaire du 30 JUIN 2023****OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE L'AVENANT DE MODIFICATION A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA ZAC DES PLAINES ENTRE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ET LE SMIF (en Annexe)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de **11** sur lesquels il y avait **8** membres présents et **1** membre représenté par pouvoir accordé, soit au total **9** membres votants, à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves	7-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BROSSE Chantal	8-	M. VERNET Gérard
3-	M. CHAZAL Jacques	9-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	10-	
5-	M. FRECON Laurent	11-	
6-	M. REBOUX Georges		

Absents avec excuses : M. OGIER Yvan - M. REVELLE Yves**Absents représentés : M. CHARRETIER Nicolas donne pouvoir à M. FRECON Laurent****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

M. le Président présente l'avenant à la convention de fourniture d'eau pour la défense contre l'incendie de la ZAC des Plainnes entre Loire Forez Agglomération et le SMIF concernant la substitution de la société NOVIM au profit de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION à compter du 1^{er} janvier 2023.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Bureau du SMIF :

- Approuve l'avenant de modification de la convention de fourniture d'eau pour la défense contre l'incendie de la ZAC des Plainnes entre LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et le SMIF tel que présenté,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230630-B01-20230630-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 03/07/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

- Autorise son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 30 juin 2023**

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

P.J. : - avenant LFA/SMIF

